

SOMMAIRE

LE NOUVEAU CHEF. L'EXPORTATION DU BÉTAIL. ECHOS DU JOUR. CHAMBRE DES COMMUNES. BEAUX-ARTS. SERVICE A THÉ. PORCELAINE. C.S. Shaw & Cie. Avis de déménagement. Établissement Caledonia. Machine à battre les Tapis. UNE PIASTRE. UN BON TAILLEUR. CHAPEAUX DE SOIE. GRANDE VENTE. MARCHANDISES. Nouvelles et de Goût. O'DOHERTY et Cie.

LE NOUVEAU CHEF

A un caucus tenu, hier matin, par les députés libéraux, M. Blake a été choisi unanimement comme leur chef. M. Mackenzie n'assistait pas au caucus, mais il paraît qu'on lui a voté des remerciements pour ses services au parti libéral; on dit même qu'une adresse lui sera présentée à cet effet. Il est douteux cependant que le député de Lambton trouve bien flatteurs des compliments ou remerciements venant de ceux-là mêmes qui avaient résolu de le déposer s'il n'eût pas prévenu leur action par une résignation précipitée. Dans tous les cas, après un tel succès, il ne saurait en imposer au public.

Nous disions, dans un récent article, qu'il a dû en coûter à M. Mackenzie de quitter forcément le poste élevé qu'il avait atteint dans les rangs du parti libéral à force de travail et de persévérance. On pourra mieux juger de l'orgueil légitime que ressentait M. Mackenzie d'occuper cette honorable position par l'extrait suivant d'un discours qu'il prononçait à Montréal, le 15 novembre 1875, alors qu'il était premier ministre:

"Je ne prétends pas être plus exempt d'ambition qu'un autre. Assurément, j'éprouve le plus grand orgueil possible à occuper le poste le plus élevé dans ce pays. J'ai l'honneur de continuer à remplir cette position; dans tous les cas mes efforts tendront vers ce but."

On voit par ce langage qu'il a fallu faire à M. Mackenzie plus qu'une violence ordinaire pour l'engager à abandonner le commandement, sur tout quand on connaît sa tenacité proverbiale. Si ce dernier ne craignait pas d'avouer l'ambition qui l'animaient — et c'était une ambition noble et légitime — il n'en est pas ainsi de M. Blake. Celui-ci a toujours professé, en public du moins, les prétentions les plus humbles, et bien des personnes ont cru jusqu'à présent qu'il était la personnification de la modestie et du désintéressement politique. Celles-là avaient lu son fameux discours d'Aurora — dont nous aurons occasion de reparler — et elles avaient sans doute été impressionnées par le passage de cette allocution où il affirme qu'il "n'est pas de ceux qui aspirent à diriger leurs concitoyens comme ministres," puis qu'il "préfère agir comme sentinelle avancée du parti libéral que comme commandant."

Nous avonons, cependant, que nous ne nous sommes jamais laissé surprendre par ce sentiment à l'égard de M. Blake. Ses engagements avoués dans le but de suppléer M. Mackenzie durant cette session n'ont fait que nous confirmer dans cette opinion. M. Blake nous a toujours paru ce qu'il est de fait: un homme dévoué par une ambition d'autant plus grande qu'il se semble croire, infiniment supérieur à tout son entourage. Aussi s'il échoue, ce ne sera pas par manque de confiance en lui-même.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que M. Blake ne vent pas servir sous M. Mackenzie. Cédant à la pression de son parti, deux fois il entra dans le ministère Mackenzie, mais deux fois aussi il en sortit. Il était là au second plan quand rien moins que le premier rôle pouvait le satisfaire. Il a réussi aujourd'hui à vaincre son rival et à lui arracher le sceptre qu'il convoitait depuis longtemps. Le voilà donc chargé de la direction des destinées du parti libéral. N'ayant pas su servir, saura-t-il mieux commander? Il a atteint le but suprême de son ambition — car dans le cours ordinaire des choses un chef d'opposition finit habituellement par arriver au pouvoir — et il a droit d'attendre — même de ceux qui n'ont pas été jusqu'à présent en communion d'idées avec lui — qu'on le juge à l'œuvre.

Un certain nombre de membres du Parlement, officiers dans la milice, ont donné un dîner, hier soir, au lieutenant-général sir Edward Selby Smyth, à l'occasion de l'expiration prochaine de ses fonctions comme commandant militaire dans ce pays. On sait que le commandant général sir E. S. Smyth retourne en Angleterre au mois de juin; il présidera la grande revue militaire qui doit se tenir à Québec le jour de la fête de la Reine.

L'EXPORTATION DU BÉTAIL

On connaît les proportions extraordinaires que le commerce d'exportation de la viande et des bestiaux a prises aux États-Unis depuis quelques années. C'est principalement le marché anglais que nos voisins alimentent ainsi. Nous n'avons commencé à leur faire concurrence que depuis peu; mais déjà, cependant, nos expéditeurs rivalisent avantageusement avec les leurs. Les rapports officiels constatent un progrès sensible.

Pendant la dernière année, la prohibition dont le bétail américain était frappé a favorisé notre commerce local et contribué grandement à activer cette branche d'industrie. Pendant l'été de 1879, les navires ne suffisaient pas à transporter les animaux de boucherie expédiés du Canada vers les ports anglais.

Nous sommes en ce loin, cependant, des merveilles réalisées par les américains, qui ont envoyé, l'an dernier, 136,000 têtes de bétail en Angleterre. En 1876, ce chiffre n'était que de 31,000. Le nombre total des animaux ainsi expédiés vers la Grande-Bretagne pendant les quatre dernières années est de plus de 300,000. Nos voisins ont vendu, en outre, durant ce même intervalle, sur les marchés anglais, plus de 200,000,000 de livres de bœuf, dans la progression suivante: 400,000,000 en 1875, 33 millions en 1876, 49 millions en 1877, 54 millions en 1878, et 54 millions en 1879.

Ce succès obtenu par les américains est propre à exciter l'émulation de nos cultivateurs et commerçants. Cette branche d'exploitation est devenue l'une des plus productives et des plus avantageuses, et le marché anglais devrait plutôt nous appartenir qu'à nos voisins. Nos agents comme on peut le voir par le rapport de l'Agriculture, encouragent fortement ce commerce, qui a déjà une grande importance et qui pourrait devenir une source de revenu des plus fécondes pour le pays.

ECHOS DU JOUR

On peut dire que la navigation est ouverte sur l'Ontario. Le steamer Peewee ne commencera cependant ses voyages réguliers que le 3 mai.

La paroisse de Sainte-Anne du Bout de l'île a fait noblement son devoir. Le montant qu'elle a souscrit en faveur de l'évêché de Montréal, dans une première assemblée, s'élevait à \$1,284.50, et la liste n'est pas close.

La nouvelle que des habitants de la Pointe aux Esquimaux se seraient emparés du magasin d'approvisionnement de la localité est démentie. Il est assez regrettable qu'ils souffrent de la famine sans qu'on leur impute gratuitement des actes coupables dont ils sont entièrement innocents.

On peut se faire une idée des habitudes d'économie du peuple français par le fait que la somme de \$153,000,000 a été déposée dans les caisses d'épargne pendant l'année dernière, et que le nombre des déposants dépasse deux millions six cent mille personnes.

Une dizaine de membres de la droite sont arrivés en chambre, hier soir, trop tard pour voter sur la proposition de seconde lecture du bill relatif à la nomination de sir A. T. Gall. Sans cet accident, la majorité du gouvernement eût dépassé 80. Elle a été de 72 sur 168 votants. Il y avait 38 sièges de vides.

Les deux fils du prince de Galles Albert Victor et George, de service à bord de la Bacchante, viennent d'être promus au grade d'élevé de marine. Le télégraphe qui nous apprend cette nouvelle fait remarquer en même temps, que cette promotion aura pour effet de porter le salaire des deux jeunes marins, de 1 schelling à 2 schellings par jour. Sont-ils donc veinards, ces princes!

Quoique n'étant plus chef, M. Mackenzie a prononcé, hier, de l'avis de tous, un de ses meilleurs discours, à l'occasion de la nomination de sir A. T. Gall comme représentant du gouvernement canadien à l'étranger. On entendit qu'il se plaisait à montrer aux libéraux que, s'ils n'avaient plus comme leur chef, personne plus que lui n'était digne cependant de les commander.

Nous attirons l'attention du lecteur sur les changements apportés dans les heures des arrivées et des départs des convois du chemin de fer Q. M. O. et O. Des chars palats sont ajoutés au service, de façon à rendre cette route

de plus en plus populaire. A ce propos, le gouvernement local ne devrait-il pas changer le nom absurde que porte ce chemin — le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, rien que cela — lui redonner son véritable nom, qui répond à toutes les fins possibles: le chemin de fer du Nord?

Le Globe publie un long article au sujet de la résignation de M. Mackenzie, dans lequel il énumère tous les services qu'il a rendus au parti libéral, dont il était le chef depuis 1867. Certaines allusions peuvent être interprétées comme blâmant ceux qui ne savent pas rester fidèles à leur chef dans le malheur. Il n'y a pas un mot dans cet article à l'adresse de M. Blake, dont ce journal prononce le nom le moins souvent possible. Le Globe espère que M. Mackenzie demeurera longtemps dans la vie politique — tant du moins que sa santé le lui permettra — afin que le pays continue à profiter de ses lumières et de son patriotisme.

CHAMBRE DES COMMUNES

L'orateur prend son siège à trois heures.

Après les affaires de routine, un message est reçu de Son Excellence le gouverneur-général, régularisant la présence des membres de la Chambre des communes, dans la salle de séance.

M. Ryan (Montréal), présente une pétition du conseil de la chambre de commerce de Montréal, demandant l'adoption d'un projet de loi présenté par M. Abbott, au sujet de la loi de faillite.

M. J. McDonald présente un bill relatif au chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.

Il explique que le bill a pour objet d'enlever tous les doutes relatifs aux droits de propriété acquis par la province de Québec sur ce chemin de fer.

M. J. McDonald présente un bill relatif à l'administration de la justice dans les territoires contestés de l'ouest d'Ontario.

M. Langevin fait remarquer qu'à une époque aussi avancée de la session il est difficile de réunir un quorum de membres de la Chambre, et qu'il propose de modifier la loi de la preuve dans les causes criminelles et autoriser de nouvelles dépositions et de faire de nouvelles preuves dans certaines éventualités.

Le bill de M. Baby, demandant l'amendement de l'acte général d'inspection de 1874 et des actes qui l'amendent, est lu une seconde fois et considéré en comité.

Le bill de M. Macdonald, pour amender le nouveau l'acte relatif au port de Picton, N.E., est lu une seconde fois et considéré en comité.

Après quelques discussions les votes sont pris et la motion est adoptée sur une division de 120 contre 49.

Pour — Abbott, Allison, Auger, Arkell, Baby, Baker, Bannerman, Barrard, Beaudry, Beaudry, Berré, Bill, Bolduc, Bolduc, Bourbeau, Bowell, Brecken, Brooks, Bunting, Burnham, Carling, Casan, Chisholm, Nicholson, Ireland, Colby, Connell, Costigan, Coughlin, Coursol, Currier, Cathbert, Daly, Dawson, DeCosmos, Desautels, Desjardins, Dugas, Drouin, Elliot, Farrow, Fitzsimons, Fulton, Gigault, Girouard, (Jacques Cartier), Girouard (Kent), Gradbois, Hackett, Hilliard, Hooper, Houde, Jackson, Kalland, Kelle, Kivert, Kirkpatrick, Krantz, Lane, Langevin, Little, Longley, Macdonald (King), Macdonald (Sir John), McDonald (Cap-Breton), McEwen, Maclean, Macpherson, McCallum, McCaig, McDougall, McCreery, McKay, McLennan, McQuade, McTavish, Masson, Masson, Mercer, Monaghan, Montclair, Moussaux, O'Connell, Orton, Oulmes, Patterson (Essex), Perrault, Platt, Plumb, Pope (Queen's), Pouppe, Richey, Robertson (Hamilton), Robinson, Roches, Ross, (Dundas), Rouleau, Routhier, Royal, Ryan (Marquette), Ryan (Montréal), Rykert, Shaw, Sproule, Stephenson, Tassé, Tullier, Thompson (Carleton), Wallace, Valois, Waddell, Walker (North), Wallace (York), White (Cardwell), White (Renfrew), Williams, Wright — 120.

Contre — MM. Anglin, Bain, Bédard, Blake, Borden, Bourassa, Brown, Burpee (Saint-Jean), Burpee (Sunbury), Cameron (Huron), Carwright, Casan, Chaudier, Cochburn, Colby, Coombs, Damon, Fiset, Flynn, Gilmour, Gann, Guthrie, Haddow, Kilham, King, Larue, Laurier, McDonald (Lanark), Maclean, Malcom, Malcom, Mills, Oliver, Olivier, Patterson (Brant), Pickett, Rinfors, Robertson (Shelburne), Rogers, Ross (Middlesex), Rymal, Scurry, Skinner, Smith (Thompson), Hamilton), Trow, Waldon, Wiser et Yeo — 49.

La chambre se forme ensuite en comité sur les résolutions pourvoyant au paiement des honoraires d'un commissaire canadien en Angleterre.

Les résolutions sont rapportées et le bill auquel elles servent de base est lu une troisième fois et adopté.

Le bill arbitrage est accordant des subsides à certaines compagnies télégraphiques, est lu une seconde fois.

Le bill relatif aux terres publiques, dans la Colombie anglaise, est lu une seconde fois, ainsi que le bill amendement l'acte concernant le pilotage.

Le bill arbitrage est accordant des subsides et adopté les estimés supplémentaires se montant à \$1,511,792.

La chambre s'ajourne à 2 1/2 h. a.m.

— La nouvelle barque de M. A. Clark, W. R. Cooper, a été lancée hier.

BEAUX-ARTS

ARCHITECTURE

(Pour le Canada.)

La construction d'un édifice public est considérée, en Europe, comme une chose si sérieuse que chaque gouvernement étudie la question avec la plus grande attention. Il décide tout d'abord des divers services qui seront affectés à l'édifice; il contient des matériaux qui entreront dans la construction et alloue la somme nécessaire pour la complète exécution des plans. Si l'édifice est mis au concours, les architectes ont déjà des données officielles qui leur permettent de dresser un plan selon le programme arrêté par le gouvernement.

Le principal objectif pour l'architecte, c'est le style de l'édifice. Car un hôpital, une caserne, un collège, une académie ou un musée, chacun de ces édifices commande un style tout différent de celui d'une administration privée ou d'un ministère. Une fois l'idée fixée sur le style, l'architecte étudie avec la plus stricte attention le programme afin de ne rien omettre et de présenter des plans conformes aux vues du gouvernement.

C'est ainsi que dans les grandes capitales de l'Europe on rencontre des édifices remarquables dont on peut facilement deviner la destination: le style adopté pour chacun d'eux indique presque le caractère ou les fonctions du personnel qui les occupe.

Ce préambule nous conduit tout naturellement à parler du projet que M. C. Baillargé, architecte et aujourd'hui ingénieur de la corporation de Québec, a présenté jadis au gouvernement fédéral; ses plans, comme on le sait, ne furent pas adoptés. En dernier lieu, cet habile architecte les soumit au gouvernement de Québec qui leur préféra ceux de MM. Taché et Dérôme. Nous n'avons pas à nous occuper ici des raisons qui ont milité contre les plans de M. Baillargé, mais seulement à donner notre opinion sur ces mêmes plans, qu'on a bien voulu nous soumettre afin de les étudier.

Le dit plan présente un parallélogramme de 500 pieds de longueur sur une largeur de 250 pieds et offre quatre façades. Un terrain dispose en glacis et haut d'un tiers de 40 pieds, un édifice de 500 pieds de façade et de 80 pieds de hauteur avec un péristyle de 20 colonnes de 50 pieds d'élevation sur un rez-de-chaussée ou soubassement de 18 pieds — telles sont les dimensions de cet édifice.

Rien n'empêchait le gouvernement d'envoyer un agent ordinaire en Angleterre, mais il a cru qu'il importait à la dignité du Canada, qui occupe une position exceptionnelle comparativement aux autres colonies, de se faire représenter par un fonctionnaire investi d'une haute autorité.

S'il faut considérer la question au point de vue financier, le pays réalise une économie considérable, car on sait à quelle somme énorme se sont élevés les coûts de ce projet, qu'il a fallu payer aux banquiers, lors des derniers emprunts. Comme la chambre le sait, sir A. T. Gall négociera une position exceptionnelle, qu'il a fallu payer aux banquiers, lors des derniers emprunts. Comme la chambre le sait, sir A. T. Gall négociera une position exceptionnelle, qu'il a fallu payer aux banquiers, lors des derniers emprunts.

M. Huntington admet que le gouvernement a agi sagement en fixant son choix sur sir A. T. Gall, mais il ne croit pas que la nomination d'un représentant canadien en Angleterre donne lieu à des complications de nature à mettre le Canada dans une fautive position.

Après quelques discussions les votes sont pris et la motion est adoptée sur une division de 120 contre 49.

Pour — Abbott, Allison, Auger, Arkell, Baby, Baker, Bannerman, Barrard, Beaudry, Beaudry, Berré, Bill, Bolduc, Bolduc, Bourbeau, Bowell, Brecken, Brooks, Bunting, Burnham, Carling, Casan, Chisholm, Nicholson, Ireland, Colby, Connell, Costigan, Coughlin, Coursol, Currier, Cathbert, Daly, Dawson, DeCosmos, Desautels, Desjardins, Dugas, Drouin, Elliot, Farrow, Fitzsimons, Fulton, Gigault, Girouard, (Jacques Cartier), Girouard (Kent), Gradbois, Hackett, Hilliard, Hooper, Houde, Jackson, Kalland, Kelle, Kivert, Kirkpatrick, Krantz, Lane, Langevin, Little, Longley, Macdonald (King), Macdonald (Sir John), McDonald (Cap-Breton), McEwen, Maclean, Macpherson, McCallum, McCaig, McDougall, McCreery, McKay, McLennan, McQuade, McTavish, Masson, Masson, Mercer, Monaghan, Montclair, Moussaux, O'Connell, Orton, Oulmes, Patterson (Essex), Perrault, Platt, Plumb, Pope (Queen's), Pouppe, Richey, Robertson (Hamilton), Robinson, Roches, Ross, (Dundas), Rouleau, Routhier, Royal, Ryan (Marquette), Ryan (Montréal), Rykert, Shaw, Sproule, Stephenson, Tassé, Tullier, Thompson (Carleton), Wallace, Valois, Waddell, Walker (North), Wallace (York), White (Cardwell), White (Renfrew), Williams, Wright — 120.

Contre — MM. Anglin, Bain, Bédard, Blake, Borden, Bourassa, Brown, Burpee (Saint-Jean), Burpee (Sunbury), Cameron (Huron), Carwright, Casan, Chaudier, Cochburn, Colby, Coombs, Damon, Fiset, Flynn, Gilmour, Gann, Guthrie, Haddow, Kilham, King, Larue, Laurier, McDonald (Lanark), Maclean, Malcom, Malcom, Mills, Oliver, Olivier, Patterson (Brant), Pickett, Rinfors, Robertson (Shelburne), Rogers, Ross (Middlesex), Rymal, Scurry, Skinner, Smith (Thompson), Hamilton), Trow, Waldon, Wiser et Yeo — 49.

Le Canada n'est point plus riche en souvenirs, et cependant que de grandes figures à représenter à nos populations! On commence, c'est vrai. Continuera-t-on?... On verra.

Les dispositions prises de ce projet, nous paraissent satisfaisantes. Toutes les salles, tous les bureaux, toutes les nécessités que commande un édifice de premier ordre y sont placés avec une parfaite entente des différents services. Le Sénat, la Chambre des communes, avec leurs bureaux respectifs, et la bibliothèque occupent un large espace et dans de parfaites conditions de sécurité tant pour le feu que pour la ventilation. Ajoutons que les fondations sont disposées de manière à résister au tassement d'un édifice, si considérable.

La brèche entre pour une grande part dans la conception des voûtes et des cloisons. On peut déclarer que chaque appartement est garni d'une muraille de bonnes briques scellées sur la pierre de l'édifice.

On a reproché au plan de M. Baillargé l'idée d'ensemble qui avait présidé à l'exécution. Un seul édifice, a-t-on dit, réunissant tous les départements avec leurs archives, et, en plus, les deux chambres et un bibliothèque, offre des aliments trop dangereux en cas d'incendie. Très-bien; mais on peut répondre qu'un édifice quelque grand qu'il soit, peut toujours être mis à l'abri du feu à deux conditions: en n'employant que le fer et la pierre — et en exerçant une stricte surveillance de jour et de nuit. M. Baillargé avait si bien pensé à un semblable accident que son édifice présente 15 sections toutes séparées l'une de l'autre par des murs qui ne sont percés qu'aux endroits des corridors et dont toutes les communications peuvent être fermées au moyen de portes de fer convenablement disposées à cet effet. De plus, les planchers et les combles ne reçoivent que des solives de fer. La loi la fonte doit être employée, elle est doublée de fer de manière à ce qu'elle puisse résister, si ce sont des colonnes, au poids des voûtes et, en cas d'incendie, à l'effet du feu

BEAUX-ARTS

ARCHITECTURE

(Pour le Canada.)

projeté sur les dites colonnes de fonte chauffées au rouge, ce qui détermine la rupture et entraîne la chute des étages supérieurs.

Maintenant notons que cet édifice présente un ensemble de bâtiments séparés par plusieurs cours intérieures placées aux deux extrémités aux côtés opposés du quadrilatère que forme l'édifice. En un mot l'architecte paraît avoir tout prévu: construction réfractaire, distribution, décoration, acoustique, ventilation, drainage, éclairage et chauffage. Il va de soi qu'un système de tuyaux à incendie est adapté à chaque étage et muni de tous les appareils pour combattre promptement les funestes effets de l'élément destructeur.

Il n'y a plus qu'un seul point à considérer: le coût d'un semblable édifice. Il n'est été, paraît-il, que d'un million de piastres, plus ou moins, et c'est à cette occasion que M. David disait un jour, en chambre, que dût-il être de trois millions, Montréal ne reculerait pas devant une semblable dépense pour assurer un édifice qui comme celui-ci ferait l'honneur de la province et la gloire du Canada tout entier.

Mais revenons au style de l'édifice. Le gothique, le flamboyant, la renaissance ont certainement leur cachet. Mais voudra-t-on nous persuader que le style gothique convient à un édifice destiné aux bureaux du gouvernement? Non, jamais. D'une part, ce genre d'architecture est beaucoup plus fait pour l'extérieur d'un édifice que pour l'intérieur; et, en effet, une façade est remplie de res sautis, de retours, tout au désavantage de la distribution intérieure. De l'autre, les sculptures ou corniches, frises, cordons, bosses et gargouilles se dégradent très promptement avec notre climat et surtout lorsqu'on adopte la pierre de l'Ohio (E. O.).

Enfin, la hauteur, dans le gothique, manque complètement pour un édifice qui commande quatre étages par ses dimensions. Le style grec seul est adopté pour un ministère et ce, parce qu'il permet à l'architecte d'employer tout son terrain sur une seule ligne; la projection d'un portique n'affecte en rien la ligne du dehors ni celle du dedans, ce qui fait qu'à l'aide des cours intérieures il n'y a point de bureaux sans lumière ni d'espaces exiguës et inutilisés. Ceux des édifices gothiques que nous avons visités en Europe (et nous pourrions les nommer) sont généralement destinés à diverses institutions tout à fait en dehors des règles de l'architecture administrative.

Nous savons fort bien que quelques architectes, dans le but d'innover, renversent volontiers un ordre d'idée absolu quand cela ne serait que pour se distinguer par leur originalité; mais cette originalité sera toujours condamnée par l'art, car l'art exige non-seulement la vérité mais aussi l'ordonnance dans toutes ses parties composées d'un édifice.

Enfin, on peut différer d'opinion sur un ordre d'architecture, voire même sur les dispositions intérieures d'un édifice public, mais il est impossible d'admettre que le style architectural d'un musée puisse pareillement s'appliquer à un Parlement placé au milieu des divers services administratifs.

Personne, aussi, pour bien des raisons, paraît assez mal placée sur l'édifice. Mais il faut considérer que l'architecte n'a pas oublié le rayon visuel qui fera disparaître, au niveau du sol, le premier étage de cette rotonde, lequel, sur le plan de façade, paraît au-dessus du toit, et l'est en effet, mais que l'on n'aperçoit pas dans l'exécution; et c'est à cet effet que, disparaissant à l'œil, cet étage est d'un dessin noir, comme il convenait qu'il le fût. L'on fait trop peu de cas ici du point de vue des parties composées d'un édifice.

Enfin, on peut différer d'opinion sur un ordre d'architecture, voire même sur les dispositions intérieures d'un édifice public, mais il est impossible d'admettre que le style architectural d'un musée puisse pareillement s'appliquer à un Parlement placé au milieu des divers services administratifs.

Personne, aussi, pour bien des raisons, paraît assez mal placée sur l'édifice. Mais il faut considérer que l'architecte n'a pas oublié le rayon visuel qui fera disparaître, au niveau du sol, le premier étage de cette rotonde, lequel, sur le plan de façade, paraît au-dessus du toit, et l'est en effet, mais que l'on n'aperçoit pas dans l'exécution; et c'est à cet effet que, disparaissant à l'œil, cet étage est d'un dessin noir, comme il convenait qu'il le fût. L'on fait trop peu de cas ici du point de vue des parties composées d'un édifice.

Enfin, on peut différer d'opinion sur un ordre d'architecture, voire même sur les dispositions intérieures d'un édifice public, mais il est impossible d'admettre que le style architectural d'un musée puisse pareillement s'appliquer à un Parlement placé au milieu des divers services administratifs.

Personne, aussi, pour bien des raisons, paraît assez mal placée sur l'édifice. Mais il faut considérer que l'architecte n'a pas oublié le rayon visuel qui fera disparaître, au niveau du sol, le premier étage de cette rotonde, lequel, sur le plan de façade, paraît au-dessus du toit, et l'est en effet, mais que l'on n'aperçoit pas dans l'exécution; et c'est à cet effet que, disparaissant à l'œil, cet étage est d'un dessin noir, comme il convenait qu'il le fût. L'on fait trop peu de cas ici du point de vue des parties composées d'un édifice.

Enfin, on peut différer d'opinion sur un ordre d'architecture, voire même sur les dispositions intérieures d'un édifice public, mais il est impossible d'admettre que le style architectural d'un musée puisse pareillement s'appliquer à un Parlement placé au milieu des divers services administratifs.

Personne, aussi, pour bien des raisons, paraît assez mal placée sur l'édifice. Mais il faut considérer que l'architecte n'a pas oublié le rayon visuel qui fera disparaître, au niveau du sol, le premier étage de cette rotonde, lequel, sur le plan de façade, paraît au-dessus du toit, et l'est en effet, mais que l'on n'aperçoit pas dans l'exécution; et c'est à cet effet que, disparaissant à l'œil, cet étage est d'un dessin noir, comme il convenait qu'il le fût. L'on fait trop peu de cas ici du point de vue des parties composées d'un édifice.

Enfin, on peut différer d'opinion sur un ordre d'architecture, voire même sur les dispositions intérieures d'un édifice public, mais il est impossible d'admettre que le style architectural d'un musée puisse pareillement s'appliquer à un Parlement placé au milieu des divers services administratifs.

Personne, aussi, pour bien des raisons, paraît assez mal placée sur l'édifice. Mais il faut considérer que l'architecte n'a pas oublié le rayon visuel qui fera disparaître, au niveau du sol, le premier étage de cette rotonde, lequel, sur le plan de façade, paraît au-dessus du toit, et l'est en effet, mais que l'on n'aperçoit pas dans l'exécution; et c'est à cet effet que, disparaissant à l'œil, cet étage est d'un dessin noir, comme il convenait qu'il le fût. L'on fait trop peu de cas ici du point de vue des parties composées d'un édifice.

Enfin, on peut différer d'opinion sur un ordre d'architecture, voire même sur les dispositions intérieures d'un édifice public, mais il est impossible d'admettre que le style architectural d'un musée puisse pareillement s'appliquer à un Parlement placé au milieu des divers services administratifs.

Personne, aussi, pour bien des raisons, paraît assez mal placée sur l'édifice. Mais il faut considérer que l'architecte n'a pas oublié le rayon visuel qui fera disparaître, au niveau du sol, le premier étage de cette rotonde, lequel, sur le plan de façade, paraît au-dessus du toit, et l'est en effet, mais que l'on n'aperçoit pas dans l'exécution; et c'est à cet effet que, disparaissant à l'œil, cet étage est d'un dessin noir, comme il convenait qu'il le fût. L'on fait trop peu de cas ici du point de vue des parties composées d'un édifice.

Enfin, on peut différer d'opinion sur un ordre d'architecture, voire même sur les dispositions intérieures d'un édifice public, mais il est impossible d'admettre que le style architectural d'un musée puisse pareillement s'appliquer à un Parlement placé au milieu des divers services administratifs.

Personne, aussi, pour bien des raisons, paraît assez mal placée sur l'édifice. Mais il faut considérer que l'architecte n'a pas oublié le rayon visuel qui fera disparaître, au niveau du sol, le premier étage de cette rotonde, lequel, sur le plan de façade, paraît au-dessus du toit, et l'est en effet, mais que l'on n'aperçoit pas dans l'exécution; et c'est à cet effet que, disparaissant à l'œil, cet étage est d'un dessin noir, comme il convenait qu'il le fût. L'on fait trop peu de cas ici du point de vue des parties composées d'un édifice.

Enfin, on peut différer d'opinion sur un ordre d'architecture, voire même sur les dispositions intérieures d'un édifice public, mais il est impossible d'admettre que le style architectural d'un musée puisse pareillement s'appliquer à un Parlement placé au milieu des divers services administratifs.

Personne, aussi, pour bien des raisons, paraît assez mal placée sur l'édifice. Mais il faut considérer que l'architecte n'a pas oublié le rayon visuel qui fera disparaître, au niveau du sol, le premier étage de cette rotonde, lequel, sur le plan de façade, paraît au-dessus du toit, et l'est en effet, mais que l'on n'aperçoit pas dans l'exécution; et c'est à cet effet que, disparaissant à l'œil, cet étage est d'un dessin noir, comme il convenait qu'il le fût. L'on fait trop peu de cas ici du point de vue des parties composées d'un édifice.

Enfin, on peut différer d'opinion sur un ordre d'architecture, voire même sur les dispositions intérieures d'un édifice public, mais il est impossible d'admettre que le style architectural d'un musée puisse pareillement s'appliquer à un Parlement placé au milieu des divers services administratifs.

BEAUX-ARTS

ARCHITECTURE

(Pour le Canada.)

projeté sur les dites colonnes de fonte chauffées au rouge, ce qui détermine la rupture et entraîne la chute des étages supérieurs.

Maintenant notons que cet édifice présente un ensemble de bâtiments séparés par plusieurs cours intérieures placées aux deux extrémités aux côtés opposés du quadrilatère que forme l'édifice. En un mot l'architecte paraît avoir tout prévu: construction réfractaire, distribution, décoration, acoustique, ventilation, drainage, éclairage et chauffage. Il va de soi qu'un système de tuyaux à incendie est adapté à chaque étage et muni de tous les appareils pour combattre promptement les funestes effets de l'élément destructeur.

Il n'y a plus qu'un seul point à considérer: le coût d'un semblable édifice. Il n'est été, paraît-il, que d'un million de piastres, plus ou moins, et c'est à cette occasion que M. David disait un jour, en chambre, que dût-il être de trois millions, Montréal ne reculerait pas devant une semblable dépense pour assurer un édifice qui comme celui-ci ferait l'honneur de la province et la gloire du Canada tout entier.

Mais revenons au style de l'édifice. Le gothique, le flamboyant, la renaissance ont certainement leur cachet. Mais voudra-t-on nous persuader que le style gothique convient à un édifice destiné aux bureaux du gouvernement? Non, jamais. D'une part, ce genre d'architecture est beaucoup plus fait pour l'extérieur d'un édifice que pour l'intérieur; et, en effet, une façade est remplie de res sautis, de retours, tout au désavantage de la distribution intérieure. De l'autre, les sculptures ou corniches, frises, cordons, bosses et gargouilles se dégradent très promptement avec notre climat et surtout lorsqu'on adopte la pierre de l'Ohio (E. O.).

Enfin, la hauteur, dans le gothique, manque complètement pour un édifice qui commande quatre étages par ses dimensions. Le style grec seul est adopté pour un ministère et ce, parce qu'il permet à l'architecte d'employer tout son terrain sur une seule ligne; la projection d'un portique n'affecte en rien la ligne du dehors ni celle du dedans, ce qui fait qu'à l'aide des cours intérieures il n'y a point de bureaux sans lumière ni d'espaces exiguës et inutilisés. Ceux des édifices gothiques que nous avons visités en Europe (et nous pourrions les nommer) sont généralement destinés à diverses institutions tout à fait en dehors des règles de l'architecture administrative.

Nous savons fort bien que quelques architectes, dans le but d'innover, renversent volontiers un ordre d'idée absolu quand cela ne serait que pour se distinguer par leur originalité; mais cette originalité sera toujours condamnée par l'art, car l'art exige non-seulement la vérité mais aussi l'ordonnance dans toutes ses parties composées d'un édifice.

Enfin, on peut différer d'opinion sur un ordre d'architecture, voire même sur les dispositions intérieures d'un édifice public, mais il est impossible d'admettre que le style architectural d'un musée puisse pareillement s'appliquer à un Parlement placé au milieu des divers services administratifs.

Personne, aussi, pour bien des raisons, paraît assez mal placée sur l'édifice. Mais il faut considérer que l'architecte n'a pas oublié le rayon visuel qui fera disparaître, au niveau du sol, le premier étage de cette rotonde, lequel, sur le plan de façade, paraît au-dessus du toit, et l'est en effet, mais que l'on n'aperçoit pas dans l'exécution; et c'est à cet effet que, disparaissant à l'œil, cet étage est d'un dessin noir, comme il convenait qu'il le fût. L'on fait trop peu de cas ici du point de vue des parties composées d'un édifice.

Enfin, on peut différer d'opinion sur un ordre d'architecture, voire même sur les dispositions intérieures d'un édifice public, mais il est impossible d'admettre que le style architectural d'un musée puisse pareillement s'appliquer à un Parlement placé au milieu des divers services administratifs.

Personne, aussi, pour bien des raisons, paraît assez mal placée sur l'édifice. Mais il faut considérer que l'architecte n'a pas oublié le rayon visuel qui fera disparaître, au niveau du sol, le premier étage de cette rotonde, lequel, sur le plan de façade, paraît au-dessus du toit, et l'est en effet, mais